



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 31 JANVIER 2008

Mairie
35580 LASSY
Tél. : 02 99 42 03 33

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 15

Convocation le 24/01/2009.

L'an deux mille neuf, le trente et un janvier à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune de LASSY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier LE CHENECHAL, Maire.

PRESENTS : M. Didier LE CHENECHAL, M. Franck NOËL, Mme Marie-Annick GAUDICHE, M. Emile BESNEUX, M. Serge LEHE, M. Pascal JACQUEMIN, M. Nicolas BLOMMAERT, Mme Nicole BOURDIN-LEHE, M. Jean-Michel PANAGET, M. Jean-François BIDAN, Mme Michelle WESTER.

PROCURATION DE VOTE ET MANDATAIRE :

Mme Véronique LE DUC a donné pouvoir à M. Nicolas BLOMMAERT
M. François LE MERLUS a donné pouvoir à M. Didier LE CHENECHAL
M. Christian MOINEAU a donné pouvoir à Mme Marie-Annick GAUDICHE
Mme Magali LEGENDRE a donné pouvoir à M. Franck NOEL

ABSENTS EXCUSES : Mme Véronique LE DUC, M. François LE MERLUS, M. Christian MOINEAU, Mme Magali LEGENDRE

SECRETAIRE : Mme Michelle WESTER

ORDRE DU JOUR

1. MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR
2. FINANCES - OUVERTURE DE CREDITS PAR ANTICIPATION
3. FINANCES - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES FINANCES
4. AMENAGEMENT SPORTIF - TERRAIN DE BOSSES
5. INDEMNITES DE FONCTION - MODIFICATION DES TAUX
6. INFORMATIONS AU CONSEIL

ADDITIF A L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé deux additifs à l'ordre du jour :

1. PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION D'UN TEMPS DE TRAVAIL
2. ANNULATION DE LA DELIBERATION N°08.80.09

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

N° 09.01.73

PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION D'UN TEMPS DE TRAVAIL

Suite à l'extension des horaires de la garderie et l'augmentation du personnel à la cantine, le temps d'emploi de Peggy MICAULT, adjoint technique, il est proposé au Conseil municipal d'augmenter le temps d'emploi de Mme MICAULT de 24/35^e à 25/35^e.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ♦ de accepte cette modification de temps d'emploi,
- ♦ autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

N° 09.02.05

FINANCES – OUVERTURE DE CREDITS PAR ANTICIPATION

Par délibération n°2008.60.11 en date du 14 novembre 2008, le Conseil municipal a décidé l'acquisition des équipements professionnels pour le commerce « au Fournil de Rémy » de Lassy.

L'acquisition des équipements a été réalisée et la facture est parvenue en Mairie en fin d'année 2008. Cependant, le mandatement n'a pu avoir lieu en 2008.

Compte tenu de l'impossibilité de mandater les dépenses d'investissement après le 31/12/2008, Compte tenu de l'urgence de payer la société,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- ◆ l'ouverture par anticipation de crédits d'un montant de 12 000 € en section d'investissement au budget 2009, article 2184 « autres immobilisations corporelles – Mobilier »,
- ◆ la création d'une nouvelle opération dénommée « Commerces »,
- ◆ que les crédits concernés seront inscrits au budget principal de la Commune pour 2009 lors de son adoption,
- ◆ d'autoriser Monsieur le Maire à liquider et mandater la dépense.

N° 09.03.01

ANNULATION DE LA DELIBERATION N°08.80.09

Par délibération n°08.80.09 du 22 décembre 2008, le Conseil municipal avait décidé l'acquisition d'une parcelle dans le but de réaliser une réserve foncière.

Des difficultés étant apparues, la municipalité renonce à acquérir cette parcelle.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- ◆ de renoncer à cette acquisition,
- ◆ l'annulation de la délibération n°08.80.09 du 22 décembre 2008,
- ◆ de charger Monsieur le Maire de l'application de la présente délibération.

N° 09.04.05

FINANCES – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil, que les communes comme Lassy qui comptent moins de 3 500 habitants n'ont pas l'obligation de réaliser un débat d'orientation budgétaire.

Néanmoins, pour apporter au Conseil municipal le meilleur éclairage possible avant au prochain vote du budget, la municipalité a décidé l'organisation de ce débat.

Exécution du budget principal 2008

En section de fonctionnement, les recettes se sont élevées à plus de 874 000 € et les dépenses à plus de 593 000 €.

En section d'investissement, le programme du restaurant scolaire ayant été retardé, les travaux n'ont pas été engagés cette année. Ceci explique les écarts constatés entre le budgété et le réalisé ; différence supérieure à 1 000 000 € en recettes et en dépenses.

En section de fonctionnement, le budget s'élevait à 844 153 €. En dépenses, il a été réalisé à 70,3 % et en recettes à 103,6 %.

L'excédent de fonctionnement 2008 représente donc environ 281 000 €, l'excédent d'investissement : 250 791 €.

L'endettement du budget principal de la commune est représenté dans le tableau ci-dessous :

Année	Dette en capital au 1 ^{er} janvier	Annuités à payer	dont	
			intérêts	amortissement
2009	316 926,81 €	55 471,53 €	14 859,54 €	40 611,99€
2010	276 314,82 €	44 091,28 €	12 935,11 €	31 156,17€
2011	245 158,65 €	44 091,28 €	11 336,19 €	32 755,09€
2012	212 403,56 €	44 091,28 €	9 652,91 €	34 438,37 €
2013	177 965,19 €	44 091,28 €	7 880,66 €	36 210,63€
2014	141 754,57 €	44 091,28 €	6 014,67 €	38 076,61€
2015	103 677,96 €	44 091,28 €	4 049,84 €	40 041,44€
2016	63 636,52 €	27 957,37 €	2 218,80 €	25 738,57 €
2017	37 897,95 €	22 579,40 €	1 264,94 €	21 314,46 €
2018	16 583,49 €	16 934,63 €	351,14 €	16 583,49 €

Des propositions d'investissement pour l'exercice 2009 sont envisagées :

- Restaurant scolaire, révision du projet
- Magasin partagé
- Voirie (programme 2007-2009)
- Terrain de jeu de palets
- Investissements au terrain de foot

Il est prévu de réaliser les investissements (hors restaurant municipal) à l'aide de fonds propres et de subvention dans le cadre des opérations habituelles d'investissement.

Le Conseil municipal prend acte de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire et demande que la préparation du budget primitif 2009 tienne compte des orientations du débat.

N° 09.05.04

AMENAGEMENT SPORTIF – TERRAIN DE BOSSES

Suite à la demande d'un groupe de jeunes de la commune, concernant la construction d'une structure pour la pratique du vélo « tout terrain », appelé « terrain de bosses », Monsieur le Maire propose au conseil de suivre une présentation élaborée par ces jeunes, afin d'apporter les précisions nécessaire quant à leur discipline.

Interruption de la séance publique du conseil municipal – Passage en séance privée

Présentation du projet par les jeunes

Reprise de la séance publique du Conseil municipal

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de débattre de l'intérêt de la réalisation d'une telle structure.

- 1) Sur le principe de la construction de cet aménagement
- 2) Sur le lieu de cet aménagement
- 3) Sur les conditions définitives de la prise de décision

Le Conseil Municipal décide :

- ◆ De retenir la possibilité de construire un terrain de bosses, y compris lors de l'élaboration du budget 2009,
- ◆ Que l'étude de cet aménagement prenne en compte son implantation dans l'enceinte sportive.
- ◆ Que la décision définitive sera prise en Conseil municipal suite à la présentation d'un

dossier précis décrivant les aspects techniques, fonctionnels et financiers de l'opération.

Afin d'étudier et d'élaborer le dossier relatif à la construction d'un terrain de bosses, il est décidé la création un groupe de travail qui sera piloté par Madame Véronique LE DUC, 3^e Adjointe chargée de la jeunesse et des sports. Elle sera secondée par Monsieur Serge LEHE, Conseiller délégué chargé des travaux courants, et de Monsieur Nicolas BLOMMAERT, Conseiller référent aux sports.

Ce groupe de travail sera également composé de cinq jeunes, désignés parmi les jeunes à l'origine de la demande. Compte tenu de l'âge de ces jeunes, les parents devront donner leur accord quant à la participation de leur enfant à ce groupe de travail.

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- ♦ De créer un groupe de travail chargé d'étudier et d'élaborer un dossier technique concernant la mise en place d'une structure destinée à la pratique du vélo tout terrain (terrain de bosses) tel que présenté ci-dessus,
- ♦ Que Monsieur le Maire est chargé de l'application de cette délibération

N° 09.06.13

INDEMNITES DE FONCTION – MODIFICATION DES TAUX

Afin de tenir compte des nouvelles délégations de Monsieur Serge LEHE, conseiller municipal délégué, Monsieur le Maire propose de porter l'indemnité de Monsieur Serge LEHE de 1% à 5% de l'indice brut 1015 et de porter les indemnités des quatre Adjoints au maire de 16,5%, à 15,5% de l'indice brut 1015.

Monsieur le Maire rappelle au conseil, que l'ensemble des indemnités des élus ne doit pas dépasser le total des indemnités susceptibles d'être allouées au Maire et aux Adjoints.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 14 pour (M. Serge LEHE ne prend pas part au vote) décide :

- ♦ De fixer à 5 % de l'indice brut 1015 le taux des indemnités de fonction accordées à M. Serge LEHE, conseiller municipal délégué à compter du 1^{er} mars 2009,
- ♦ De fixer à 15,5 % (au lieu de 16,5) de l'indice brut 1015 le taux des indemnités de fonction accordées aux quatre Adjoints au Maire à compter du 1^{er} mars 2009,

INFORMATIONS AU CONSEIL

DIA

La commune a renoncé à son droit de préemption : parcelle ZA119

Travaux d'agrandissement de la mairie

La porte extérieure va être remplacée au début du mois de février. L'ouverture intérieure va être effectuée par la suite.

Concert de Musicole

Un concert a lieu le 31 janvier à l'église de Lassy, à 17h00. Il s'agit d'auditions de jeunes musiciens de la communauté de communes (violons, pianos, clarinette,). L'entrée est libre.

Fait à LASSY,
Le 6 février 2009

Affiché en Mairie,
Le 6 février 2009



Le Maire,
Didier LE CHENECHAL